Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 48 (1956)

Heft: 11

Artikel: Le travail doit être adapté à la nature de la femme

Autor: Steiger, Emma

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384981

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les gens de cœur et de raison n'ont plus de raison d'admirer la balançoire communiste, mais au contraire tout motif de l'exécrer.

Malgré les apparences, le règne de la force touche à sa fin. Les dernières convulsions peuvent être longues et meurtrières. Mais le droit vaincra tôt ou tard, aussi bien dans les démocraties populaires qu'en U. R. S. S. D'ores et déjà, ce dernier pays devrait renoncer à son étiquette fallacieuse. Car elle est redevenue la puissante Russie

en quête d'hégémonie.

Dans ces circonstances, le rôle des syndicats ouvriers dans le monde libre est d'aider pratiquement les peuples qui subissent contre leur gré un régime politique assis sur la force policière, la délation et les sanctions. Ce n'est pas en se repliant sur nous-mêmes que l'on arrivera à ce résultat. L'expérience des dernières semaines prouve en effet que la démocratie est plus forte que le totalitarisme et qu'elle l'emporte sur la dialectique matérialiste. Au point de conduire des peuples que l'on jugeaient définitivement subjugués à sacrifier délibérément leur vie pour assurer un avenir meilleur.

Rompre les relations diplomatiques, refuser le dialogue même avec les serviteurs accrédités dans les grandes institutions internationales, renforcerait l'oppression au lieu de l'affaiblir. C'est pourquoi, pour notre part, nous essayerons de garder la tête froide et ne laisserons pas l'indignation nous conduire à des actes de désespoir.

A ceux qui espèrent voir maintenant s'amorcer la régression sociale, sans oser le dire encore, nous déclarons qu'ils jouent un jeu dangereux. Car le progrès et la justice sociale sont les seuls moyens efficaces qui conduiront au triomphe définitif de la démocratie.

Les syndicats libres peuvent revendiquer le mérite d'avoir construit le plus solide barrage contre toutes les formes de la dictature et spécialement contre le communisme totalitaire. Ils sont plus décidés que jamais à lutter pour construire un monde meilleur dans lequel la science et la technique triomphantes seront au service de l'homme.

Le travail doit être adapté à la nature de la femme

Par Emma Steiger

Les femmes, qui représentent 30% du nombre des personnes occupées, fournissent un apport essentiel à l'essor économique. Mais pour l'essentiel, ce sont les hommes qui déterminent les conditions dans lesquelles ce travail s'effectue. En conséquence, la nature et les besoins spécifiques de la femme tirent en quelque sorte la courte paille.

Dans l'ancienne exploitation familiale, l'aménagement du travail féminin n'était pas commandé unilatéralement par l'homme; les femmes l'organisaient de manière largement indépendante. Dans la mesure où l'autarcie familiale a reculé (où l'on a cessé de faire au foyer le pain, les vêtements, etc.), cette autonomie a régressé. La dépendance de la femme à l'égard de l'homme est devenue particulièrement marquée au début de l'ère industrielle.

I. L'adaptation du travail à la nature de la femme

Ce problème doit être abordé avec une certaine prudence; en effet, la féminité est loin d'être quelque chose d'aussi précis qu'une certaine littérature ne le donne à penser. Chaque femme a sa personnalité propre; c'est dire que la nature de la femme est caractérisée par la diversité la plus grande. Pour ce qu'il est convenu d'appeler les particularités de la femme, les unes apparaissent grossies dans le miroir déformant de l'observateur masculin, les autres sont le corollaire naturel de tout groupe social placé dans une situation dépendante; elles s'atténuent dans la mesure où cet état de sujétion disparaît. Il n'en reste pas moins que certaines particularités spécifiquement féminines subsistent, encore qu'on ne les rencontre pas chez toutes les femmes à un même degré. Les plus constantes de ces particularités sont liées à la mission biologique de la femme, à la maternité.

En particulier, la force physique de la femme est moins développée que celle de l'homme. La plupart des femmes ne peuvent accomplir sans dommage des travaux pénibles. De manière générale, en revanche, elles supportent mieux que ce dernier la maladie et la souffrance. En raison de son rythme biologique, la femme a un rendement moins régulier que l'homme, mais la plupart d'entre elles ont une habileté manuelle plus grande. Les caractéristiques psychiques de la femme jouent un rôle tout aussi important que les caractéristiques corporelles; on n'en tient pas compte ou que très insuffisamment dans la vie du travail, dans l'industrie notamment. De manière générale, la femme s'intéresse davantage aux individus qu'aux choses. Elle est plus capable que l'homme de dévouement et d'attachement; mais elle en souffre aussi davantage; elle cède plus facilement à l'oppression, qu'elle soit exercée consciemment ou inconsciemment. En revanche, nombre de femmes ne comprennent pas la passion avec laquelle les hommes luttent pour l'argent ou la conquête de la puissance, ce qui explique aussi pourquoi elles ont si souvent le dessous. Beaucoup plus intensément que l'homme, la femme a une conception synthétique de la vie. C'est une qualité spécifiquement féminine. Elle ne fait pas une séparation nette entre l'âme et le corps, l'individu et le monde ambiant, le travail et le loisir; d'instinct, elle a conscience des multiples liens qui relient toutes choses et de leur interdépendance. C'est pourquoi, plus que

les hommes, dont la plupart s'entendent à séparer nettement leurs diverses activités, les femmes souffrent des contradictions et tensions que l'on enregistre entre le travail et la famille, entre membres d'une même entreprise, entre chefs et subordonnés, entre les exigences du corps et de l'esprit. En un mot, la nature de la femme est plus déchirée que celle de l'homme.

Dans ces conditions, comment adapter de la manière la plus harmonieuse le travail de la femme à sa nature? Si c'est relativement facile sur le plan physique, c'est difficile sur le plan psychique.

1. L'adaptation du travail aux particularités physiques de la femme

La division du travail entre les sexes et la constitution de la femme excluent de manière générale cette dernière des professions qui exigent en permanence un gros effort musculaire; il suffit de songer au transport d'objets lourds, aux industries extractives, au bâtiment, au travail aux hauts fourneaux. La société industrielle a dû préciser par des lois cette division du travail pour empêcher que les employeurs, ne cédant qu'à leur seul intérêt, n'affectent les femmes à des travaux pour lequels elles ne sont pas faites. C'est ainsi que la loi fédérale sur le travail dans les fabriques, en particulier l'article 183 du règlement d'exécution, interdit l'emploi des femmes dans certaines activités. Le législateur prohibe aussi certains travaux lourds ou dangereux, notamment ceux qui présentent un danger d'intoxication susceptible de mettre en danger non seulement la santé de la femme, mais aussi celle de l'enfant qu'elle peut avoir un jour. Ces règles sont nécessaires et justifiées, bien qu'elles soient en quelque sorte contraires au principe de l'égalité des deux sexes. Notons encore que, dans notre pays, la tradition, les routines, les idées préconçues excluent encore les femmes de nombreuses activités qu'elles seraient tout aussi capables d'exercer que les hommes, et sans danger pour elles. Tout simplement, le sexe masculin ne veut pas renoncer à son monopole. On ne voit pas pour quelles raisons la femme ne pourrait pas exécuter aussi bien que l'homme le travail du fonctionnaire postal, du fonctionnaire aux douanes, du typographe, ou encore remplir les fonctions de juge (encore qu'elle y ait d'ores et déjà accès dans certains cantons). Rappelons aussi que dans maintes professions, en particulier dans celles qui sont issues de l'économie domestique (hôtels, cafés, restaurants, blanchisseries, établissements hospitaliers, etc.), bien des femmes accomplissent encore des travaux pénibles, sans que l'on se préoccupe pour autant de les en libérer. Certes, le travail de serveuse ou d'infirmière est l'affaire des femmes; mais il devrait être aménagé de telle sorte qu'il ne condamne pas à un épuisement prématuré celles qui l'accomplissent.

Les femmes et les entreprises ont un intérêt évident à ce que la main-d'œuvre féminine soit affectée aux travaux pour lesquels elle est la mieux faite. C'est pourquoi, dans l'industrie, les femmes sont occupées avant tout aux opérations qui exigent une grande habileté manuelle. Mais l'activité professionnelle n'est véritablement adaptée à la nature de la femme que si l'aménagement du poste de travail tient compte de sa constitution. En particulier, il convient de mettre à sa disposition des sièges appropriés; le travail devrait être interrompu par des pauses plus fréquentes que celles que requiert le travail masculin; la femme a de la peine à se concentrer pendant des heures sur un même travail. Une pause de quelques minutes donne une nouvelle impulsion au rendement, de sorte que ces interruptions n'entraînent aucun recul de la productivité.

2. Adaptation du travail aux caractéristiques psychiques de la femme

Un certain nombre de professions correspondent excellemment à la propension de la femme à s'intéresser davantage aux individus qu'aux choses: les activités qui touchent à l'économie domestique, les soins aux malades, les professions sociales. Mais on enregistre dans ces activités une désastreuse pénurie de main-d'œuvre; elles n'attirent plus les jeunes, moins pour des raisons économiques que psychologiques. Le service de maison et le travail dans les établissements hospitaliers n'assurent pas à celles qui s'y consacrent les mêmes loisirs que ceux dont bénéficient les femmes occupées ailleurs; le régime de l'internat a pour effet d'isoler les jeunes filles. En outre, ces professions ne jouissent pas d'un prestige en rapport avec les exigences qu'elles posent probablement parce que leur « rendement » ne peut pas être exprimé exactement en francs et en centimes. Dans les hôtels, les cafés et restaurants, les hôpitaux, les asiles, l'effort exigé est souvent si lourd que nombre de jeunes filles s'y refusent. Certes, les soins hospitaliers supposent une part de dévouement et de sacrifice; mais sacrifice et dévouement impliquent aussi des droits.

Dans l'industrie, on se préoccupe de plus en plus — la pénurie de main-d'œuvre y contribue tout autant que l'évolution des idées — des aspects psychologiques du travail. On s'emploie à rendre les lieux de travail plus accueillants, plus lumineux; les femmes sont particulièrement sensibles à ce souci. Maintes entreprises recourent à la musique pour atténuer la monotonie du travail et pour prévenir un fléchissement des cadences vers la fin de la journée. Mais ce qui importe surtout, c'est le climat qui règne dans l'entreprise, l'état des relations humaines. On constate souvent que les femmes recherchent non pas un certain travail, mais une certaine entreprise, qui a la réputation de bien traiter son personnel, même si l'équipement est

loin de répondre aux exigences de la technique, même si les salaires ne sont pas supérieurs à la moyenne. L'attrait d'une entreprise réside dans le ton qui règne entre les chefs et le personnel et entre les travailleurs eux-mêmes. Les femmes sont plus sensibles que les hommes à un traitement grossier ou injuste; en outre, leur rendement dépend fortement de la composition de l'équipe dans laquelle elles sont insérées; une collaboration confiante et amicale l'augmente, des tensions et des animosités lui sont préjudiciables. Maintes difficultés, maintes préventions contre le travail en fabrique pourraient être évitées si les chefs d'entreprise et ceux auxquels ils déléguent leurs pouvoirs connaissaient mieux les besoins et les aspirations des femmes; il serait souhaitable qu'un nombre accru de femmes exercent des fonctions dirigeantes — non pas pour compenser un complexe d'infériorité (ce que l'on peut dire aussi de bien des chefs masculins), mais pour faire bénéficier leurs subordonnées de leurs qualités maternelles et de leur expérience de la vie.

II. L'adaptation du travail à la mission particulière de la femme

La position de la femme se distingue de celle de l'homme à trois égards: par la maternité, par le travail domestique et par le statut économique et juridique inférieur qui est le sien dans la société actuelle. L'aménagement des conditions de travail de la femme doit tenir compte de ces trois réalités.

1. La protection de la maternité

La grossesse, l'accouchement, les soins du nourrisson constituent pour la femme l'accomplissement d'une mission, l'épanouissement de sa personnalité. Mais cette étape de la vie, si elle lui donne les joies que l'on sait, la soumet aussi à de rudes épreuves physiques et psychiques. Il serait donc raisonnable que la femme fût libérée de tout travail professionnel pendant les mois qui précèdent et qui suivent l'accouchement. Cependant, pour une grande partie des ouvrières, pour les paysannes dont le mari exploite un petit domaine, ou pour les femmes de petits artisans, seule une assurancematernité généreusement conçue peut permettre de réaliser cette légitime revendication, en atténuant les charges financières qu'un accouchement implique et les conséquences de la perte de gain qu'il entraîne. Les femmes suisses constatent cependant avec un douloureux étonnement que la réalisation de cette assurance est sans cesse différée, alors que des pays, pourtant durement touchés par la guerre, l'Allemagne occidentale et la Yougoslavie par exemple, protègent très efficacement les femmes contre les suites économiques de la maternité. En Yougoslavie, la plupart des femmes enceintes

sont affectées à des travaux plus faciles et moins pénibles que ceux qu'elles exécutent habituellement; mais elles touchent le même salaire qu'antérieurement; elles en bénéficient intégralement pendant les nonante jours du congé de grossesse (qui doit être de trois semaines au moins avant l'accouchement). La loi fédérale sur le travail dans les fabriques ignore totalement les femmes qui allaitent; seules quelques lois cantonales interdisent les heures supplémentaires pour cette catégorie de femmes. Dans nos fabriques, on ne compte que peu de mères qui allaitent, encore que bien des ouvrières reprennent le chemin de l'usine sitôt après les couches. Une femme qui travaille au dehors ne peut guère remplir entièrement ses obligations professionnelles, travailler à temps plein et allaiter simultanément. L'effort est trop grand. C'est pourquoi la plupart d'entre elles interrompent prématurément l'allaitement; non seulement elles privent ainsi l'enfant du lait maternel, d'une indéniable importance pour sa santé, mais elle rompent des liens, une communion non moins essentiels pour le développement mental du nourrisson. L'hygiène a atteint un tel point de perfectionnement dans notre pays qu'il ne semble pas, à première vue, que cet état de choses soit préjudiciable à la santé des nouveau-nés. Mais il n'en reste pas moins que dans les villes et régions où une forte proportion des femmes travaillent au dehors la mortalité parmi les nourrissons est plus forte depuis quelques années que dans les régions rurales. En Yougoslavie, les femmes ont le droit, pendant la période de l'allaitement — de six mois en règle générale, mais qui peut s'étendre sur huit mois — de limiter la durée du travail quotidien à quatre heures. L'assurance sociale compense le manque à gagner, de sorte que la femme ne subit aucune perte et qu'elle n'est pas contrainte par les circonstances économiques de travailler.

2. L'activité professionnelle de la ménagère et de la mère de famille

Il est difficile de concilier le travail au dehors et les devoirs de la ménagère et de la mère de famille. La femme occupée dans une fabrique ou dans un bureau ne peut pas faire parallèlement la cuisine et vouer aux enfants tous les soins et toute l'attention qu'ils exigent. Ce divorce entre la vie professionnelle et la vie familiale était particulièrement grave avant la première guerre mondiale, alors que la journée de travail était encore de dix et onze heures. Comme il n'était pas question de réduire alors les horaires de travail, on a tenté d'alléger d'autre manière les soucis de la femme, notamment en ouvrant des crèches et des garderies pour les enfants, en créant des cuisines populaires où l'on pouvait se procurer des repas à bon marché. D'autres, qui estimaient, avec raison, que ces palliatifs ne pouvaient guère apporter une aide efficace à la famille,

préconisaient purement et simplement d'interdire le travail professionnel des femmes dont les enfants n'avaient pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Il va sans dire qu'une telle interdiction n'était pas réalisable.

Rappelons que quelques membres de la commission d'experts chargée de mettre sur pied le projet de loi sur le travail dans les fabriques de 1877 avaient proposé d'interdire l'accès des fabriques aux femmes qui avaient des enfants de moins de 12 ans. Le congrès international de la protection ouvrière qui s'est tenu à Zurich en 1897 a été le théâtre d'une puissante offensive catholique, qui tendait à prohiber le travail des mères de famille dans l'industrie. Cette revendication a été repoussée par 165 voix contre 98. Les socialistes se sont opposés à une interdiction non seulement parce qu'elle aurait limité d'inacceptable manière la liberté de la femme, mais surtout parce qu'elle aurait empêché de trop nombreuses familles d'améliorer une situation financière extrêmement précaire. L'appoint financier de la femme était alors une absolue nécessité pour préserver maintes familles de la misère et de la faim. En outre, on estimait encore à ce moment que le travail de la femme était économiquement indispensable, ce qui était d'ailleurs assez incontestable. Il l'est peut-être moins aujourd'hui à la suite du développement du progrès technique et de l'accroissement rapide de la productivité. Certes, l'apport de la femme est encore nécessaire; mais on peut penser qu'il pourrait être limité pour l'essentiel aux femmes dont les enfants ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire.

Pour rechercher les moyens de limiter le travail des mères de famille au dehors, il importe tout d'abord d'avoir une idée exacte de ses causes et de ses conséquences. Les causes sont évidentes; elles résident avant tout dans la précarité des ressources familiales. Actuellement, le gain d'un ouvrier qui n'est pas particulièrement qualifié suffit tout juste à l'entretien d'une famille de deux ou trois enfants au maximum, mais à la condition que la femme ait un sens strict de l'économie. Mais il suffit que la famille ait à faire face à des dépenses extraordinaires causées par la maladie ou par un déménagement dans un immeuble neuf dont le loyer n'est pas soumis au contrôle, qu'elle soit contrainte de renouveler ou de compléter une partie de son équipement ou qu'elle effectue des achats à tempérament pour que l'appoint financier de la femme devienne indispensable. Ajoutons qu'il n'est pas du tout naturel, comme on paraît le penser dans certains milieux, que la famille ouvrière soit condamnée à ne pas dépasser le minimum d'existence, alors que les magasins regorgent de choses dont elle aurait envie, alors que la publicité multiplie les tentations. Les produits nouveaux que l'industrie jette sur le marché ne doivent-ils pas être accessibles à tous? Et, comme on l'a dit très justement, le superflu est indispensable à la joie de vivre. C'est pourquoi maintes femmes acceptent aujourd'hui du travail précisément pour être en mesure de s'offrir ou d'offrir à la famille quelque chose qui n'est pas absolument nécessaire: une bicyclette pour un enfant, un voyage, un beau meuble. D'autres travaillent au dehors pour donner aux enfants une instruction solide ou pour payer les mensualités d'une maisonnette.

Maintes femmes mariées continuent de travailler au dehors parce qu'elles apprécient l'indépendance que leur donne leur gain; d'autres doivent accepter un emploi non pas parce que le mari ne gagne pas assez, mais parce qu'il dépense pour lui et soustrait à la famille une trop large partie de son gain. Et nous ne parlons pas des femmes qui ont un enfant naturel ou des veuves dont les économies ou la pension sont insuffisantes.

D'aucuns se demandent pourquoi les mères pour lesquelles un gain accessoire est indispensable ne recourent pas au travail à domicile. Tout d'abord, l'offre est généralement inférieure à la demande; en outre, il est très mal payé et, de plus, irrégulier. Le travail à domicile constitue une solution tout au plus lorsque la nécessité de

disposer d'un gain accessoire est de courte durée.

Quant aux conséquences du travail professionnel de la femme, elles varient selon le nombre des personnes qui constituent le ménage. Un emploi à temps plein constitue déjà une hypothèque pour la femme qui, sa journée terminée, doit encore vaquer aux soins du ménage. Cette charge est cependant supportable si l'homme donne un coup de main, si le couple habite un logement muni de tout le confort moderne, s'il a la possibilité de prendre au dehors le repas de midi. Cette hypothèque est incomparablement plus lourde si la femme a plusieurs enfants. On a estimé qu'elle doit travailler de septante à quatre-vingts heures par semaine si elle veut être en mesure de faire tant soit peu face à ses devoirs domestiques. Cette exploitation de la femme ne peut que ruiner sa santé et ses nerfs, compromettre l'éducation des enfants, troubler l'harmonie du ménage et même ébranler irrémédiablement l'union conjugale. Pour les mères de famille contraintes de travailler au dehors, une réduction de la durée du travail est une absolue nécessité. En outre, les crèches et les garderies, même bien équipées et dotées d'un personnel à la hauteur de sa tâche, ne peuvent en aucun cas remplacer les soins d'une mère et l'amour maternel. On sait aujourd'hui que la présence de la mère est un élément essentiel de la formation du caractère et de la personnalité. On sait aussi que les enfants dont la mère travaille au dehors sont souvent de moins bons écoliers que les autres. Enfin, ce dont les enfants et le père de famille ont besoin, ce n'est pas d'un logement plus ou moins bien entretenu, mais d'un foyer et de sa chaleur humaine.

Les conséquences morales du travail des mères au dehors n'ont rien perdu de leur actualité. Le nombre de celles qui exercent une activité professionnelle tend à augmenter depuis la guerre en Suisse, comme aussi dans d'autres pays, après avoir accusé un recul relatif. On connaît aujourd'hui mieux qu'hier les répercussions néfastes de la séparation des enfants et de la mère. On peut admettre aussi que l'accroissement général du bien-être et du nombre des femmes de plus de 40 ans devrait permettre de renoncer entièrement ou partiellement à la contribution des mères de famille à l'activité économique. Mais quels sont les moyens qui s'offrent de parvenir à ce résultat?

3. Des moyens qui s'offrent d'adapter le travail professionnel à la situation de la mère de famille

L'un d'eux consiste à renseigner mieux l'opinion, et en particulier les jeunes gens, sur ces problèmes. Une certaine proportion des mères qui travaillent au dehors pourraient y renoncer; elles le feraient certainement si elles connaissaient mieux les conséquences négatives qui peuvent en résulter pour leurs enfants; elles résisteraient mieux à la tentation de disposer de plus d'argent; elles mettraient en regard les avantages à court terme et les répercussions à long terme. Il faut non seulement informer, mais faire appel aussi au sens des responsabilités. Lorsqu'il apparaît de toute évidence que le gain du père doit être complété, il serait préférable que la commune, au lieu d'agrandir les crèches ou les garderies d'enfants, versât directement un subside à la famille dont le revenu est insuffisant. Ces institutions demeurent toutefois nécessaires pour les mères qui élèvent seules leurs enfants.

Il convient aussi de combattre les causes qui déterminent maintes mères de famille à travailler au dehors. Il paraît évident que si l'on mettait fin à la spéculation foncière et au renchérissement des loyers, que si l'on construisait suffisamment de logements à bon marché, bien des mères ne seraient plus contraintes de prendre un emploi au dehors. Il en irait de même si l'on mettait fin aux abus de la vente à tempérament, qui acculent encore trop de familles à

une situation précaire.

Jusqu'à maintenant, quelques rares dispositions légales seulement sont propres à adapter les conditions de travail aux besoins de la mère de famille. Mentionnons celle qui autorise l'ouvrière de fabrique qui a des enfants à quitter le travail une demi-heure avant la pause de midi. Elle est ainsi en mesure de servir un repas chaud à la famille; mais son effort n'en est pas allégé pour autant. En Grande-Bretagne, les cantines de nombre de fabriques vendent des repas à emporter; dans d'autres, la famille est autorisée à manger à la cantine. Aux termes de la loi fédérale sur les fabriques, les ouvrières qui ont un ménage ne sont pas autorisées à faire des heures supplémentaires. En Allemagne occidentale, la femme qui travaille a droit chaque mois à un jour de « congé ménager » payé.

Diverses fabriques suisses accordent également un jour de congé mensuel, mais sans le payer. L'exemple allemand devrait être suivi. Il faut cependant se convaincre que les dispositions légales, si elles peuvent atténuer quelque peu l'hypothèque qui pèse sur les mères de famille qui travaillent, ne sauraient résoudre le problème de manière satisfaisante; de plus, elles sont schématiques et ne peuvent jamais être adaptées à la diversité des besoins. En outre, des prescriptions unilatérales à l'avantage de la femme sont de nature à freiner sensiblement l'amélioration des salaires féminins.

Il est donc préférable de tenter, par des accords conclus de plein gré entre les associations syndicales et patronales, d'adapter les conditions de travail de la femme aux besoins de la famille. Pour tenir compte de ces besoins, maintes entreprises passent à la semaine de cinq jours. Cette solution est appréciée des femmes parce qu'elles disposent entièrement de la journée du samedi. Mais sa valeur est cependant douteuse tant que la semaine de travail n'aura pas été ramenée à quarante-cinq ou à quarante heures. En effet, une journée de travail de neuf à neuf heures et demie, à laquelle s'ajoutent de deux à trois heures de travail ménager, pose des exigences trop lourdes à la santé de la femme. Nombre d'ouvrières apprécient le régime du travail à deux équipes parce qu'il leur laisse davantage de temps pour les soins du ménage. Mais cette solution est susceptible de désorganiser la vie de famille. Quant au système de la journée anglaise, il est diversement apprécié; il ne saurait être recommandé que si la durée du travail était réduite.

Le travail à temps partiel oscillant entre vingt-quatre et trente-six heures par semaine constitue probablement le moyen le plus efficace d'adapter les conditions de travail aux besoins de la famille. Cette méthode est assez difficile à appliquer dans les entreprises où le volume de la production est régulier ou qui ne peuvent laisser des machines coûteuses inoccupées une partie de la journée. Ces entreprises n'ont pas intérêt à engager un personnel qui ne travaille pas à temps plein. Pendant la seconde guerre mondiale cependant, bien des fabriques ont occupé des mères de famille à temps réduit pour remplacer les hommes mobilisés. Les résultats ont été si satisfaisants et cette méthode a été appréciée à tel point par les femmes que ce système a été maintenu sur une large échelle en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis par exemple. Il rend les plus grands services aux femmes qui ne cherchent qu'à compléter le gain du mari. Elles se tirent même mieux d'affaire qu'en travaillant à temps plein. En effet, lorsque la mère est absente toute la journée, les dépenses de ménage augmentent souvent considérablement, ce qui réduit d'autant le gain supplémentaire. Au contraire, pour la femme qui travaille à temps partiel, le salaire qu'elle gagne est bénéfice net parce qu'elle peut remplir quasi normalement ses devoirs domestiques.

Ce système est également dans l'intérêt de l'entreprise. Certes, à certains postes de travail elle doit occuper deux femmes au lieu d'une, ce qui complique quelque peu l'organisation; mais ces femmes sont moins fatiguées que celles qui travaillent à temps plein, elles manquent moins souvent et leur rendement est supérieur. En outre, il est plus facile de recruter des femmes travaillant à la demi-journée que des femmes occupées à temps plein. Enfin, ce système permet une vie de famille plus normale, plus harmonieuse; maints problèmes d'éducation cessent de se poser, nombre de dangers se dissipent; une telle solution est bénéfique pour la société tout entière.

La pénurie générale de main-d'œuvre confère une importance grandissante au problème du travail à temps partiel. Dans son rapport de 1955, le directeur général du B. I. T. note que, selon toute probabilité, ce système est appelé à s'étendre, notamment en liaison avec l'accroissement du nombre des femmes mariées qui travaillent, dans les pays où l'effectif de la population active n'augmente pas. Le rapport insiste sur la nécessité d'étudier attentivement les modalités du problème du travail à temps partiel.

Ce système est déjà appliqué par diverses entreprises suisses, soucieuses de conserver la collaboration d'ouvrières et d'employées capables qui ont la responsabilité d'un ménage. Elles ne lui donnent cependant pas de publicité, dans la crainte que cette solution ne se généralise. La statistique des fabriques de septembre 1954 indique que 10 120 femmes — soit 5,6% de l'effectif des ouvrières de fabrique — travaillaient moins de quarante heures par semaine, au regard de 4359 hommes (1,1%) seulement. On peut donc admettre que 5000 à 6000 femmes au moins, réparties entre les principales industries, travaillent à temps partiel pour des raisons familiales; quant aux autres, c'est avant tout pour cause de maladie. Si les entreprises se montraient plus favorables à ce système, elles trouveraient plus facilement le personnel nécessaire et seraient moins contraintes de faire appel à une main-d'œuvre étrangère toujours plus difficile à recruter. Il semble donc que les offices du travail, avant de donner les autorisations requises pour l'engagement d'ouvrières étrangères, devraient inviter les entreprises où cette solution paraît réalisable sans entraîner des difficultés d'ordre technique, à engager des femmes disposées à travailler à temps partiel.

Ce système est également appliqué dans les bureaux. Nombre d'entre eux occupent à la demi-journée des employées mariées, les unes sans enfants, les autres mères de famille. Bien des femmes mariées tiennent la comptabilité de petites entreprises. En liaison avec le progrès technique (par exemple avec la généralisation des dictaphones), les bureaux offrent encore de nombreuses possibilités de développer ce système. Aux Etats-Unis et au Canada, nombre de rédactions occupent des sténo-dactylos et d'autres employées à la

demi-journée; souvent même, elles leur laissent toute latitude de fixer elles-mêmes leur horaire.

III. Des mesures pratiques qu'il convient de prendre pour adapter efficacement les conditions de travail aux besoins de la femme

Il importe à cet effet de renseigner mieux les femmes sur le travail professionnel et ses conséquences, de défendre plus efficacement les intérêts de la femme et de tenir compte de ses besoins spécifiques.

1. Information

Les besoins qui résultent de la nature de la femme, et tout particulièrement de la situation des femmes mariées et des mères de famille, sont encore trop peu connues du grand public. Trop longtemps, on a admis que les femmes doivent se plier purement et simplement aux exigences de l'activité économique, quelles qu'en puissent être les conséquences. Les femmes n'imaginaient d'ailleurs pas qu'il pût y avoir d'autre solution; même aujourd'hui, en pleine prospérité, et alors que l'on enregistre une forte pénurie de maind'œuvre, trop d'entre elles sont encore trop craintives pour envisager l'éventualité d'un changement. Les entreprises et les militants syndicaux doivent être informés plus largement des possibilités qui s'offrent d'alléger l'hypothèque que le travail professionnel fait peser sur les femmes mariées, et tout particulièrement sur les mères de famille.

2. Défense des intérêts particuliers de la femme

Non seulement ces problèmes sont encore trop mal connus, mais les intérêts des femmes mariées qui travaillent ne sont pas assez efficacement défendus. Les entrepreneurs et les militants syndicaux apprécient, certes, les qualités de la femme dans leur vie privée. Mais ils ne s'en soucient pas assez sur le plan de la vie professionnelle et ne font pas tout l'effort qu'il faudrait pour adapter cette dernière aux besoins spécifiques de la femme. Les femmes qui travaillent ne sont pas suffisamment organisées pour faire entendre leur voix; elles n'ont pas l'énergie nécessaire pour exiger un aménagement nouveau de leurs conditions de travail, ce qui est d'ailleurs compréhensible si l'on songe au double effort que l'on exige d'elles. Les intérêts de la femme tirent encore la courte paille au sein des organisations syndicales et des commissions ouvrières; en effet, les femmes, et tout particulièrement les ménagères et les mères de famille, dans la mesure où elles sont organisées, ne cons-

tituent qu'une infime minorité. Le secrétaire syndical rétorquera: mais qu'elles s'organisent! C'est oublier que nombre de femmes n'ont pas l'énergie de le faire; nombre d'entre elles ont d'ailleurs, à tort ou à raison, le sentiment que leur adhésion ne leur serait pas d'une bien grande utilité et que le syndicat ne s'occuperait guère de leurs problèmes spécifiques. Cet état de choses changerait probablement si les syndicats engageaient, comme c'est le cas à l'étranger, des secrétaires féminines particulièrement chargées de défendre les intérêts des femmes. Il semble aussi que les associations féminines et les organes de l'orientation professionnelle devraient se préoccuper davantage de la position de la femme dans l'industrie et des besoins spécifiques de la femme mariée et de la mère de famille.

3. Il faut tenir mieux compte des besoins spécifiques de la femme

La direction des entreprises peut contribuer de manière déterminante à un nouveau aménagement des conditions de travail de la femme. Elles devraient donc s'employer à mieux étudier les problèmes humains que pose l'emploi d'une main-d'œuvre féminine et à en mieux tenir compte. Une connaissance plus approfondie de ces questions permettra de surmonter plus facilement les routines qui s'opposent aux nécessaires réformes. Ces efforts auront des conséquences bienfaisantes non seulement pour les femmes, mais aussi pour la famille, les enfants et la collectivité tout entière; ils seront générateurs de bonheur et contribueront efficacement à l'avancement de la promotion ouvrière.

Evolution et problèmes du travail féminin dans l'industrie et l'artisanat

Par Mascha Œttli

D'aucuns prétendent — sans aucune raison comme on le verra — que la femme élimine peu à peu l'homme dans l'industrie et les arts et métiers. Examinons cette affirmation de plus près. De 1888 à 1950, le nombre des personnes occupées dans l'industrie et l'artisanat est passé de 540 000 à 998 000; mais l'effectif de la maind'œuvre féminine n'a pas augmenté dans la même proportion; il accuse même une nette régression de 1910 à 1940. Il s'est de nouveau accru pendant la phase de prospérité, mais moins fortement que l'effectif des hommes occupés: